



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025**

**CM2025/12/12/34-2 : SOCIÉTÉ DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS (SOREQA) :
ENTRÉE AU CAPITAL SOCIAL DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST
- APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS.**

DATE DE LA CONVOCATION : 5 décembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffroy BOULARD

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1522-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2018/12/08/01 du conseil métropolitain portant définition de l'intérêt métropolitain en matière d'amélioration du parc immobilier bâti et de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre,

Vu la délibération CM2019/10/11/25 du Conseil métropolitain du 11 octobre 2019 portant sur l'approbation de l'entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la société de requalification des quartiers anciens (SOREQA),

Vu la délibération CM2020/09/25/23-36 du Conseil métropolitain du 25 septembre 2020 portant désignation des représentants de la Métropole au sein des instances de la société de requalification des quartiers anciens (SOREQA),

Vu le courrier du 11 février 2025 du Président et du Vice-Président en charge de l'habitat de Grand Paris Grand Est sollicitant la possibilité d'entrer au capital social de la SOREQA,

Vu le courrier du 10 mars 2025 de la Présidente de la SOREQA proposant l'entrée de Grand Paris Grand Est au capital social,

Vu le courrier du 29 septembre 2025 de la maire de Paris proposant à la Métropole d'approuver l'entrée de Grand Paris Grand Est au capital social de la SOREQA,

Vu les statuts de la SPLA SOREQA et le projet de statuts modifié annexé,

Considérant que l'entrée de Grand Paris Grand Est, au capital de la SOREQA nécessite une modification du nombre de sièges au sein du Conseil d'administration,

La commission « Habitat et Logement » consultée,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE les modifications de statut effectuées à la suite de l'entrée de Grand Paris Grand Est au capital social de la SOREQA,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à ladite modification.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN représenté par Angéline BOURDIER-CHAREF)

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.